FRC 2.16969a
16969
Case
FRC
19821

DISCOURS

PRONONCÉ dans une Assemblée générale des Habitans de la ville de Draguignan.

NOUVELLE ÉDITION AUGMENTÉE.

Par M. ISNARD, Négociant.

O pouvoir des Grands ! ô injuſtice humaine !... mais LOUIS XVI règne : M. NECKER eſt Miniſtre : la preſſe eſt libre : le 27 Avril la Nation s'aſſemble.... Peuple, raſſurez-vous.....

A MARSEILLE,
De l'Imprimerie de JEAN MOSSY, Père & Fils, Imprimeurs-Libraires, à la Canebière.

1789.

THE NEWBERRY
LIBRARY

AVIS DE L'IMPRIMEUR.

Les diverſes éditions qui ont déja paru de ce Diſcours n'ayant pas ſuffi pour ſatisfaire l'empreſſement du Public, l'Imprimeur s'eſt déterminé à en faire paraître une nouvelle, en demendant l'agrément de l'Auteur, qui a bien voulu le donner, & fournir pluſieurs additions qui ſe trouvent inſérées dans la préſente édition, & ne peuvent que lui mériter le plus favorable accueil.

DISCOURS

PRONONCÉ dans une Assemblée générale des Habitans de la Ville de Draguignan.

MESSIEURS,

Dans ce moment, où le Tiers-État s'éveille d'un sommeil de tant de siècles, & où les premiers objets qu'il apperçoit sont, un Roi qui le couvre de son égide, & un Ministre qui lui tend les bras;

Dans ce moment d'attente, où la Noblesse s'agite, le Clergé craint, le Peuple espère, le Ministère combine, le Parlement écoute, & l'Europe regarde;

Dans ce moment solemnel, où les bases constitutionnelles de la Monarchie

vont être posées, le pouvoir des Rois renforcé & fixé, celui des Puissances intermédiaires restreint & modifié, l'impôt justement réparti & sagement perçu, la balance des Lois civiles retouchée, le glaive des Lois criminelles reforgé, les finances balancées, l'équilibre des trois Ordres retabli, les droits de l'homme & de la Nation restitués;

Dans ce moment, dis-je, d'agitation universelle, paisible observateur des évènemens, n'ayant ni assez d'influence, ni assez de talens pour être utile à ma Patrie, je me bornois à faire des vœux pour son salut.

Mais aujourd'hui que mille cris élancés de tous les points du Royaume frappent mon oreille & mon cœur; aujourd'hui qu'un Conseil général m'appelle au milieu de mes Concitoyens, je ne puis plus maîtriser les mouvemens de mon patriotisme; & c'est pour céder à cette impulsion que j'élève ma voix.

Pardonnez, Citoyens, si le moins élo-

quent d'entre vous oſe ſe faire entendre. Mais ſi je parle en Plébéien, je ſens en Romain ; & certes, mes paroles ſeront utiles, ſi elles verſent dans vous cet enthouſiaſme du bien public qui m'enflamme.

Enthouſiaſme, MESSIEURS, abſolument néceſſaire dans les circonſtances.

Citoyens qui compoſez le Tiers, un meilleur ordre de choſes va commencer : le Roi le prépare, ſecondons ſes efforts. L'heure de notre réſurrection politique ſonne, le bonheur frappe à la porte : hâtons-nous de lui ouvrir : l'inſtant eſt déciſif, craignons qu'il n'échappe.

Que de ſiècles n'a-t-il pas fallu pour amener une circonſtance égale à celle de ce jour !

Retrouverions-nous jamais une époque où, dans le même inſtant, la vertu & la juſtice brillaſſent ſur le Trône, l'intégrité & le génie dans le miniſtère ; où les Etats-Généraux fuſſent convoqués, les eſprits préparés, les réclamations univerſelles, la liberté de la preſſe géné-

rale, les privilèges des deux premiers Ordres discutés & combattus, l'influence des grands affoiblie, les droits du Tiers approfondis, son patriotisme développé, son esprit éclairé, son ame raffermie par le sentiment de ses forces ?

Conservons-le, Citoyens, ce sentiment précieux avec lequel nous pouvons beaucoup, sans lequel nous ne serons jamais que le jouet & le mépris des autres.

Entretenons-le par notre union : point de tumulte dans nos Assemblées ; point de choc opiniâtre dans les avis ; procédons en tout avec méthode ; ne ressemblons pas à ces troupes indisciplinées qui, livrées sans cesse à la confusion, s'empêchent entr'elles, & dont le nombre même accélère la défaite.

Qu'un même lien enlace à la fois tous les individus du Tiers : ne formons des vingt-trois millions de têtes qui le composent qu'un seul & même suppliant, qui se prosterne avec respect & majesté aux pieds du Roi, pour y déposer les doléan-

ces de tous ; & puiſque nos demandes, juſques à ce jour, ont été accueillies, prévénues même par la bonté du Gouvernement, ne ceſſons nos ſollicitations qu'après avoir obtenu, non-ſeulement l'égalité de l'impôt, mais encore tout ce que notre Ordre peut juſtement réclamer ſous tous les rapports, & ſur-tout ſous celui qui le lie au Clergé & à la Nobleſſe.

Si j'avois une voix, comme dit Mr. Target, *qui pût retentir d'un bout du Royaume à l'autre*, je m'écrierois :

Peuple de la France, ſongez que c'eſt ici l'inſtant propice pour établir un juſte équilibre entre les trois Ordres ; que cet équilibre eſt le premier beſoin de l'Etat, la ſource féconde de la proſpérité future ; & qu'à l'Aſſemblée nationale, il devroit précéder toute Délibération.

Et, m'adreſſant enſuite aux Députés qui repréſenteront le Tiers aux États-Généraux, je voudrois auſſi leur dire, ſi je l'oſois :

O vous ! êtres privilégiés, que le

choix de la patrie va illuſtrer à jamais, pénétrez-vous bien de la ſublimité de vos fonctions.

Que chacun de vous penſe qu'il n'eſt plus un ſeul homme, mais vingt mille à la fois.

Devant cette maſſe d'intérêt général, que tout intérêt particulier s'anéantiſſe.

Songez à cette foule innombrable de Concitoyens, qui ont les yeux ſur vous ; ils réclament de votre probité le prix de leur confiance ; ils attendent votre retour pour orner vos fronts de la couronne civique, ou les marquer du ſceau de l'ignominie.

Songez que votre vie même appartient à la patrie, avant d'être à vous.

Sachez donner votre avis, préſenter vos réflexions avec force & ſageſſe : gardez-vous de courir après les graces du diſcours. Ah ! c'eſt ſuivant votre conſcience qu'il s'agit de parler, & non ſuivant les règles de l'art : ici votre éloquen-

ce

ce doit émaner de votre ame, bien plus que de votre eſprit.

Que l'éclat du Trône, le brillant appareil de l'Aſſemblée ne vous éblouiſſent pas : tous les Trônes de la terre doivent-ils éblouir celui qui a admiré déjà le dôme des cieux, & qui eſpère un jour le fouler aux pieds ? Sentez la dignité de votre être ; oſez regarder tout en face. Celui qui, aux traits d'un homme, joint une ame vertueuſe & pure, doit avoir le regard modeſte, mais aſſuré.

Oſez combattre l'opinion des Grands, ſi vous le croyez néceſſaire. En diſcutant les intérêts de la Nation, nous ſommes tous égaux : devant notre Roi, nous ne ſommes tous que des ſujets : ſelon la nature, nous ſommes tous frères

Raſſurez votre timidité à l'aſpect de tous les pompeux ornemens des deux premiers Ordres. Hélas ! ſous ces décorations, quelles qu'elles ſoient, il n'y a jamais qu'un homme comme vous. Enfans que nous ſommes ! ces étoffes qui

nous intimident, ce ſont nos mains qui les ont tiſſues : devons-nous trembler devant notre ouvrage, comme ce Sculpteur grec, qui recula, ſaiſi d'épouvante, à l'aſpect d'un Jupiter tonnant, ſorti de ſon ciſeau.

Que votre courage ſoit auſſi ferme que réfléchi, ſur-tout quand vous plaiderez la cauſe de la claſſe la plus infortunée de vos frères : rendez-les des hommes, en ſachant vous-mêmes vous montrer tels.

Plus de ſervage d'aucune eſpèce. Le Roi & la loi : nous ne devons pas connoître d'autres maîtres. Demandez qu'il ſoit aſſigné un retour périodique aux Etats-Généraux, & que l'on convienne de les aſſembler extraordinairement, chaque fois que le beſoin du Royaume l'exigera.

Que dans toutes les Délibérations, les voix ſoient comptées par têtes & non par ordres, ſans quoi l'égalité accordée devient illuſoire : c'eſt la demi d'influence qu'il nous faut, & non la demi numérique de Députés. N'eſt-il pas juſte que

vingt-trois millions d'êtres en balancent au moins un million.

Qu'il ſoit accordé aux Etats ſeuls le droit de ſanctionner les nouvelles Lois, de conſentir ou de rejeter les nouveaux Impôts.

Voilà la ſolide, la grande baſe conſtitutionnelle, unique & vrai pivot ſur lequel roule tout le Gouvernement monarchique.

L'indigence de l'Ordre que vous repréſentez, ne doit pas, ô Députés! vous empêcher de faire face au déficit des Finances, mais à condition que la richeſſe des deux premiers Ordres ne les diſpenſera pas d'y contribuer.

En jetant nos fortunes dans ce gouffre, laiſſez-y nos fers; ſachez-en retirer le bonheur, & prenez des meſures pour que jamais il ne ſe creuſe un nouvel abîme.

La plus efficace, ſans doute, eſt d'interdire au Miniſtère, la voie de l'emprunt: vous en avez le droit, parce que tout emprunt eſt le levain d'un Impôt, & que

tout impôt doit être consenti par la Nation.

L'Emprunt est une ressource utile quelquefois, mais souvent meurtrière : nous n'aurons pas éternellement un *Necker* pour manier avec habileté cette arme dangereuse. Il faut des siècles pour enfanter de semblables génies, & il ne naît que trop fréquemment des *Calonne*.

Les troubles d'un Etat sont presque toujours occasionnés par le désordre des Finances, qui, lui-même, n'a souvent d'autre cause que l'emprunt.

A la suite de ce fléau des Nations, je vois marcher l'usure ruineuse, l'aveugle prodigalité, l'agiotage aux projets ambitieux, à la marche oblique, la méfiance sourdement orageuse, le discrédit contagieux, & finalement le déficit, d'où s'ensuit l'ébranlement de l'Etat.

Quelle funeste preuve n'en avons-nous pas ?

Cette France que, ni la Conspiration de l'Europe entière, sous le Règne de Louis le Grand, ni la rage des guerres

civiles, dans les tems de la Ligue & de la fronde ; enfin, cette France que, ni le torrent des siècles, les Batailles, les trahisons, le fanatisme, les passions humaines & toutes les vicissitudes imaginables n'ont pu ébranler, quelques années d'emprunt l'ont jetée dans une telle détresse, qu'il ne faut rien moins que le concours d'un Roi juste, d'un Ministre étonnant, & de toute la Nation assemblée, pour lui redonner tout son lustre.

Puisque la faute est commise, cherchons du moins à l'utiliser : que l'école du malheur nous serve à prévenir des maux futurs.

Empêchons à l'avenir, tout emprunt ministériel ; mais puisqu'il est des cas où la ressource d'emprunter, peut devenir utile, confions ce droit précieux à la prudence des Etats-Généraux.

Que le Corps de la Nation réponde lui-même des dettes contractées pour son soutien. (*)

(*) Il faudroit, comme l'ont répété tant

Alors l'avare fera reparaître ſes tréſors, le crédit deviendra inaltérable, un cours réglé ſur les effets nationnaux ſuccèdera à ce flux & reflux de hauſſe & de baiſſe qui cauſait le naufrage de tant de fortunes, l'agiotage reſtera ſans aliment, & la France recouvrera, par l'opulence de ſon Tréſor-Royal, cette ſuprématie que lui aſſurent ſur les autres Nations, les prodigalités de la nature.

Demandez que l'édifice des Lois, cet abri ſi néceſſaire contre les orages des paſſions humaines, ſoit reconſtruit ſur les plans des plus grands Maîtres ; que

---

d'Economiſtes, & comme la raiſon le ſuggère, qu'on n'ouvrît jamais d'emprunt ſans lui aſſigner ſon hypothèque ſur un Impôt excluſivement applicable à cet objet, & dont le produit annuel fût double de l'intérêt de l'emprunt, afin qu'une moitié ſervît à l'acquit de ces intérêts, & l'autre fût verſée dans une Caiſſe d'amortiſſement, qui ſerait à même, dans moins de 15 ans, (au moyen de l'intérêt graduel que rendraient les ſommes verſées) d'éteindre le Capital.

la distribution en soit plus simple & mieux ordonnée ; que l'accès en devienne plus facile & moins dispendieux ; que le bandeau de Thémis soit resserré, au point qu'elle ne puisse distinguer l'homme qu'elle juge, & que sa balance cesse d'être vénale, pour devenir l'apanage du mérite ?

Réclamez que la Législation nouvelle soit plus équitable envers les femmes ; puisque l'homme crée seul les Lois, il est de sa probité de ne pas s'en prévaloir contre un sexe à qui il doit l'existence, le bonheur, l'aménité, & j'ose dire encore, l'exemple des vertus ; plus ce sexe est foible, plus ses devoirs sont pénibles, plus le préjugé l'asservit, moins nous devons le crualiser. Ne serons-nous jamais que ses tyrans ou ses esclaves ? Aimons sans nous avilir, dominons sans être injustes. Justice, générosité, sensibilité ; voilà ce qui doit caractériser l'ame des Français. Celui qui blamera mes réflexions, ne sera lui-même ni juste, ni généreux, ni sensible.

Consentez à ce que la Noblesse conserve l'éclat des honneurs, la dignité des rangs, les décorations extérieures, les graces de la Cour ; augmentons même le respect qu'on lui porte, & qui lui est dû, mais qu'elle diminue le mépris dont quelquefois elle nous accable.

Qu'elle soit maintenue dans tous les droits seigneuriaux, qui n'attentent point directement à notre liberté ; mais qu'elle se dépouille de l'exercice de la Justice.

La Justice émane du Trône, & la raison dit que ce n'est point par l'ordre de quelques individus qu'elle doit se rendre, mais au nom du Souverain & de la Nation.

Que les Nobles conservent, s'il le faut, le droit de nous guider dans les combats ; vieillis de père en fils dans les champs de Mars, fiers de leurs exploits passés, sans doute ils sauront mieux vaincre ; d'ailleurs ce n'est presque que par la profession des armes, qu'ils peuvent nous être utiles ; mais que le soldat, qui verse à leur côté des flots de sang, puisse au moins, à

force

force de bravoure, avoir quelque part aux lauriers.

En conſervant à la Nobleſſe le droit preſque excluſif de commander militairement ſur terre, réclamons de partager avec elle le commandement maritime.

Le ſéjour de la mer, ſemé de ſouffrances & de privations, contraſte beaucoup avec la molleſſe & les délices de la Cour. Pour mieux dompter cet élément colère, nous ne ſaurions trop nous réunir.

Occupez-vous, ô Députés! de rendre tout-à fait inébranlable le droit de propriété; ſans lui, plus d'harmonie dans le monde vivant.

La Loi qui aſſure à chacun ce qui lui appartient, eſt tracée des mains de la Nature, dans le cœur de tous. Depuis que les hommes ont quitté les bois, elle a formé le premier article de tous les contrats ſociaux; nul, Roi ou autre, ne peut l'enfreindre, ſans mériter la haine de tous les êtres créés; & ſi le feu du Ciel étoit au pouvoir des hommes, il auroit fallu

en frapper celui, qui, le premier renverſa cette Loi fondamentale.

Par une ſuite de ces principes, jettez-vous aux pieds du Roi, les yeux mouillés de larmes, pour réclamer de ſa bonté la ſuppreſſion des Lettres de cachet, & de tout acte de pouvoir arbitraire; puiſque de toutes les propriétés, il n'en eſt pas de plus ſacrée & de plus chère que celle de nos perſonnes, & que c'eſt y attenter que de nous punir avant que les Tribunaux nous aient convaincus d'un délit, & que les Loix aient prononcé notre peine.

Ne permettez-pas que le Prince puiſſe s'emparer jamais des biens du Clergé, & faſſe un appanage de la Couronne de ce qui eſt un patrimoine de la Nation.

Mais, en veillant à ce que ces biens ſoient conſervés, demandez qu'ils deviennent le prix de la vertu, & qu'ils ſoient repartis avec juſtice.

Trois portions, il me ſemble, devroient en être faites.

L'une applicable au haut Clergé, qui

ne fait presque rien ; l'autre, au bas Clergé, qui fait presque tout (*), & la

(*) Il seroit d'autant plus juste que le bas-Clergé possédât le tiers de ces biens, que non-seulement le haut Clergé le charge des plus pénibles travaux ecclésiastiques, mais encore qu'il l'accable de la majeure partie des impositions ; c'est du moins ce qu'il faut croire d'après un passage que je vais rapporter, tiré d'un ouvrage frappé au bon coin, & intitulé : *Mémoire pour Messieurs les Curés de la Ville de Tarascon.*

» Le dernier don gratuit consenti par le Clergé, » se montait à seize millions pour 5 ans, ce qui » divisé par année, forme une contribution an- » nuelle de trois millions deux cent mille livres.

» Il y a quarante mille Curés ou Vicaires d'an- » nexe dans le Royaume, il n'y a aucun d'eux » qui ne paye chaque année, l'un comportant » l'autre, la somme de soixante livres pour la » quotte-part des contributions au Clergé, ap- » pellées *Décimes*. Or quarante mille fois soi- » xante livres font, en bonne arithmétique, deux » millions quatre-cent-mille livres ; ce qui, en » 5 ans, produit un total de douze millions. Le » Corps des Curés paye donc à lui seul, par

troiſième, aux pauvres, à qui l'intention des fondateurs deſtinoit ces fonds preſque en entier.

Demandez que l'on conſidère, s'il n'y auroit pas des moyens légitimes à prendre, pour que les ſommes annuelles qui paſſent à la Cour de Rome, reſtaſſent déſormais en France.

Ce que le Pontife ſacré nous envoie eſt trop précieux, pour le payer avec des métaux. De la piété, de la foi, du reſpect, voilà les tributs que nous devons être empreſſés de lui offrir, & les ſeuls dignes de ſa ſainte perſonne.

Réclamez qu'il ſoit donné à chaque Province du Royaume, des Etats ſagement organiſés.

Que tous les ordres y jouiſſent d'une

---

ce compte bien ſimple à ſaiſir, les trois quarts » du Don gratuit. »

O pouvoir des Grands! O injuſtice humaine! ... Mais LOUIS XVI régne; M. NECKER eſt Miniſtre: la preſſe eſt libre: le 27 Avril, la Nation s'aſſemble.... Peuple, raſſurez-vous...

représentation libre, complette, & proportionnelle à leur importance.

Tout Corps représentatif d'une Nation, qui n'eſt pas conſtitué d'après ces grands principes de règle politique, de ſaine raiſon, & de juſtice éternelle, eſt illégal d'origine, abuſif dans ſon organiſation, & dangereux dans ſes effets.

Que les impoſitions, qui peſent le plus ſur le Peuple, ſoient ſupprimées & ſuppléées par des impoſitions ſur le luxe.

Que preſque toutes les autres ſoient remplacées par l'établiſſement d'un impôt territorial, frappant également ſur les propriétés des trois Ordres, & dont la perception ſoit telle, que le produit en coule directement dans le Tréſor royal, ſans filtrer à travers les coffres d'une Ferme générale.

Que les Douanes & autres entraves intérieures ſoient reculées aux barrières, la corvée abolie, le prix du ſel modéré & égaliſé; & la loterie ſupprimée.

Cet impôt maſqué, qui ne porte que

sur les êtres les plus irréfléchis de la Nation, qui jette le désordre dans les fortunes, & le trouble dans les familles, est indigne de cette sage & belle Administration, qui convient à une grande Monarchie. Ce n'est point par astuce & séduction que l'impôt doit être obtenu. Pourquoi favoriser la passion du joueur, au lieu de s'occuper à l'éteindre ?

Qu'il soit distribué, lors des États, des encouragemens à l'Agriculture, au Commerce, & aux Arts utiles.

Que la dépravation des mœurs soit prise en considération, pour prévenir, s'il est possible, l'effet d'ue gangrène prochaine.

Un opprobre public attaché au vice, des récompenses légales, accordées à la vertu, peut-être aussi quelques lois somptuaires, mais sans contrarier la liberté naturelle de l'homme, l'oubli de la routine de notre éducation, & des moules nouveaux ouvrés par la vertu pour façonner l'ame & le cœur de la Jeunesse,

voilà, je crois, les topiques que l'on doit employer.

Que le désavantage résultant pour la France, des derniers traités de commerce, soit approfondi, pour y être remédié aussi-tôt qu'il en sera tems.

Que les privilèges exclusifs, accordés à certaines Compagnies, soient supprimés, à moins d'une utilité constatée.

Qu'il soit établi des Ecoles de commerce; les unes pour la branche spéculative & transportative, les autres pour la Manufacturerie; moyen très-propre pour nous donner la supériorité, en ce genre, sur les Nations rivales.

Qu'il soit créé des Sociétés agricoles, seule ressource pour effectuer une partie des défrichemens utiles, dont le Royaume est susceptible, & perfectionner la culture.

Enfin, demandez qu'à chaque Assemblée des Etats, le Contrôleur des Finances sera obligé de rendre un compte détaillé de sa gestion; que ce compte sera

vérifié avec ſoin par l'Aſſemblée, qui aura le droit de dénoncer l'Adminiſtrateur, s'il le ſoupçonne de péculat; tandis que ſi ſa conduite mérite la reconnoiſſance de la Nation, l'Aſſemblée pourra lui en accorder les plus brillans témoignages : & c'eſt ſur-tout dans ce moment qu'il faut donner à ce droit toute l'extenſion imaginable, en faveur de celui qui a remis la France debout.

Inventez, s'il ſe peut, des récompenſes dignes de ſon ame; que des trophées publics s'élevent de toutes parts; que ſes ſervices ſoient gravés ſur le bronze; que les muſes accordent leur lyre pour chanter ſa gloire; que l'éloquence célebre ſes vertus; que la toile & le marbre animés, offrent ſon buſte ou ſon portrait, dans toutes nos Villes, afin que chaque Citoyen puiſſe aller contempler les traits de ce grand homme, devenir meilleur en le regardant, & lui adreſſer des vœux & des hommages comme à une divinité tutélaire.

Telles

Telles ſont, ô Députés du Tiers ! les grandes réclamations que vous devez porter au pied du Trône.

Sans doute, le Peuple le plus fidèle de la terre ſera favorablement écouté par le meilleur des Rois, le plus tendre des pères ; & ſi vos demandes, approuvées par le Souverain, excitoient le mécontentement des deux premiers Ordres, accompliſſez toujours votre ouvrage ; faites le bien général de la Nation ; il ſuffit.

Laiſſez les clameurs de quelques-uns s'évaporer dans les airs ; ce vain murmure ſe diſſipera, & ne troublera pas plus l'harmonie de l'Etat, que le murmure de l'Océan ne trouble l'harmonie de l'univers

Quand même, Meſſieurs, la diſcuſſion des intérêts des trois Ordres occaſionneroit une légere effervescence, il faudroit l'enviſager comme un mal néceſſaire, & reconnoître que c'eſt par cette criſe heureuſe que le génie de la France veut ramener l'Ordre dans le corps po-

litique, comme la nature le rétablit dans le corps humain par une fièvre salutaire.

Que peuvent enfin le Clergé & la Nobleſſe contre le Roi & le Tiers ?

Devant la volonté de ceux-ci réunie, toute volonté doit ſe taire ; c'eſt le Monarque & le Tiers qui forment l'ame & le corps de la Nation ; tout le reſte n'eſt qu'une parure, bien éclatante, il eſt vrai, & qu'il faut conſerver ſans doute ; mais dont, à la rigueur, on pourroit ſe paſſer.

Je ne dis pas qu'on puiſſe ſe paſſer de Miniſtres de la religion ; ils ſont auſſi néceſſaires qu'elle ; mais un petit nombre choiſi ſuffit, & le Tiers-Etat pourroit nous les fournir : nous en avons la preuve dans les membres du Clergé qui ſont ici préſens, dont le zèle & les vertus ne laiſſent rien à deſirer.

Après la religion, & une bonne légiſlation, un peuple, pour vivre heureux & triomphant, n'a beſoin que de deux choſes : une charrue dans la paix, une épée dans la guerre.

Les Romains en ſont la preuve.

Le Tiers-Etat tient l'une & l'autre; la Nobleſſe, durant la paix, n'eſt que la ceinture brillante où nous ſuſpendons en triomphe cette épée; &, durant la guerre, elle ne peut, malgré tout ſon héroïſme, faire triompher, elle ſeule, le glaive national; il n'y a que les cent mille bras du Soldat qui puiſſent le mouvoir, & repouſſer les Nations ennemies.

Puiſque le Tiers-Etat nourrit ſeul la Nation, & qu'il eſt le vrai rempart de l'Empire, il eſt juſte qu'on lui aſſigne dans l'Etat une place plus honorable que celle qu'il occupe.

Ce changement eſt auſſi néceſſaire en politique, qu'il eſt fondé en juſtice, parce qu'il tempérera la trop grande ſuprématie des deux premiers Ordres; & en faiſant le bonheur de la France au dedans, il la rendra redoutable au dehors, par l'énergie nationale qui en ſera la ſuite.

Qui peut douter, MESSIEURS, que le Peuple, en prenant une conſiſtance, ne s'enflamera de patriotiſme?

Si, dans ce moment, le bien général réunit dans cette enceinte tous les habitans de la Cité ; si l'Artisan quitte son attelier, les Laboureurs ses sillons, pour venir prendre part à la chose publique, s'il se rejouit de pouvoir se compter dans l'Etat ; si nous faisons retentir cette voûte des cris redoublés de VIVE LE ROI ; si j'ose moi-même haranguer mes Concitoyens ; si mon ame s'échauffe & s'éleve, en leur parlant de la Patrie, c'est la révolution qui se prépare qui en est la cause.

Je ne sais, MESSIEURS, si le même changement s'opère en vous ; mais depuis que le Tiers espere de n'être plus avili, & de tenir un rang, je me crois un homme nouveau ; mon ame éteinte & pliée par la servitude, se redresse avec force. Jusques alors j'étois égoïste, à présent je suis Français, Citoyen, Patriote.

C'est sur-tout mon amour pour mon Roi que je sens redoubler.

Français ! si désormais vous allez vivre heureux, n'oubliez jamais que c'est à

votre Monarque que vous le devez ; que votre reconnoiſſance égale le bienfait ; plaçons ce bon Roi dans nos cœurs, & au temple de mémoire, à côté D'HENRI IV. qu'il imita.

Henri aima ſon Peuple, Louis adore le ſien.

Tous deux firent des efforts pour le rendre heureux ; mais Louis ſacrifie à ce but l'intérêt des grands & le ſien propre.

L'un ſe réconcilie noblement avec ſon Sully ; l'autre a la magnanimité de rappeller le ſien.

Henri ne changeant pas de Miniſtre, ne fut jamais ſéduit ; Louis a été trompé, mais il le reconnoît & le répare.

Celui-là en agit généreuſement avec les Catholiques ; celui-ci rend un Edit favorable aux Proteſtans.

Henri élevé au milieu des camps, & ſous le ſimple appareil d'un guerrier, conſerve ſur le Trône cette heureuſe ſimplicité ; Louis fait plus : élevé dans la

pompe d'une Cour faſtueuſe, il en ſupprime tout le luxe inutile.

Sous le regne d'Henri, les Etats-Généraux ſont malheureuſement oubliés, ou du-moins dégénerent en aſſemblée des Notables, & le Peuple en eſt même comme exclu (1). Sous le règne de Louis

---

(1) Voici ce qu'en dit Sully lui-même : Au milieu de toutes ces conteſtations, arriva le jour marqué pour l'ouverture des Etats du Royaume, ou plutôt de l'Aſſemblée des Notables; car c'eſt ainſi qu'on les appella ; & la raiſon de ſubſtituer ce nom en la place du premier, qu'ils devoient naturellement porter, vint uniquement des Gens de Robe & de Finance, qui, ſentant que leurs richeſſes & leur autorité pouvoient leur donner en cette occaſion, une ſupériorité ſur les autres conditions, qu'ils ne vouloient partager qu'avec le Clergé, trouvoient honteux de ſe voir ravalés à la claſſe du Peuple : Ce qui ſeroit arrivé, ſi la forme uſitée dans les Etats, & ſur-tout la diſtinction des trois Ordres, avoient eu lieu.

Pérefixe dit, qu'on ſubſtitua le nom d'Aſſemblée des Notables à celui d'Etats-Généraux ; parce que le Roi n'avoit pas eu le temps d'aſſembler les Etats en Corps. Mais *d'Aubigné* dit : les Rois uſent de telles ſortes d'Aſſemblées, quand celle des

les mêmes Etats, preſque abolis, revivent par ſon ordre, & le Peuple y recouvre les droits qu'il avoit perdus, y acquiert des droits qu'il n'eut jamais.

Enfin, c'eſt dans ces Etats que ce Prince achevera de ſe montrer le plus grand de la terre; on le verra, ayant aſſez de prudence pour ne laiſſer porter aucune atteinte aux droits de la Couronne, avoir aſſez de juſtice pour reſtituer à la Nation tous les ſiens. Il poſera lui-même les barrieres qui empêcheront ſes ſucceſſeurs d'arriver jamais au deſpotiſme, tombeau ordinaire des Gouvernemens monarchiques.

Lorſque nos premiers aïeux ſe donnèrent des Rois, le deſpotiſme, qui tourne ſans ceſſe autour des Trônes, ne pouvant s'aſſeoir ſur le nôtre, ſe cacha ſous les marches. Dans ces derniers temps, ce monſtre, éveillé par le Miniſtère, à

Etats-Généraux leur eſt longue, difficile, ou ſuſpecte.

Voyez, Mémoires de Sully, tome 3, page 91, 92, 93, édition de 1763.

l'insu du Roi, a osé montrer sa tête effrayante. A cet aspect, les parlemens, remplis de crainte pour le Peuple & pour eux-mêmes, ont poussé mille cris. Au tocsin de leurs représentations, la France entière alarmée a réclamé de la justice de son Roi les Etats de la Nation. Il les accorde, ils vout s'ouvrir; & c'est-là que Louis, tout rayonnant de vertus & de bienfaisance, s'élevant au dessus de la nature humaine, attirant à lui les bénédictions de tout son Peuple, l'admiration de l'Europe & les regards complaisans de la divinité, consommera le grand œuvre du bonheur de la France, en écrasant d'un pied ferme le monstre qui épouvanta le Royaume, & en ratifiant tout ce que délibéreront les Etats-Généraux.

Alors, Français, portez jusques aux Cieux le triomphe de ce garnd Monarque; que pour lui tous les cœurs s'épanchent, & proclamez-le à jamais, à la face de l'Univers, LOUIS L'IMMORTEL.